



FICHE MARCHÉS

RECOURS CONTRE TIERS

Confier la gestion de recouvrements amiables et judiciaires des créances contre les tiers responsables d'accident du travail dont les personnels des établissements sont victimes.

Titulaire

YVELIN


a.sanchocalvo@yvelin.fr

Moyens d'accès

GROUPEMENT DE
COMMANDE

CENTRALE D'ACHAT

Durée du marché



4 ans

11/2015 au 11/2019



MARCHÉ ACTIF

Descriptif du marché

Qu'est-ce que la prestation de recouvrement contre tiers responsable dite "Gestion du recours contre tiers" ?

Lorsqu'un agent est accidenté par le fait d'une personne ou d'un élément tiers, l'établissement peut déclencher une procédure de recours contre tiers responsable. Cette procédure permet de recouvrer les frais supportés par l'hôpital : salaires chargés, frais médicaux et capital décès engagé. Le recours peut être déclenché dans un délai de 10 ans après la date de l'événement.

Exemples :

• Accident du travail :

Dans un laboratoire, un agent est blessé par la chute d'un appareil de climatisation qui se détache d'un plafond (Conséquence : 5 mois d'arrêt et 6 mois en mi-temps thérapeutique).

• Accident de trajet :

Après son service de nuit, une cadre qui rentre en voiture chez elle est percutée par un camion

(Conséquence : 1 an ½ d'arrêt de travail et mise à la retraite pour invalidité imputable au service).

• Accident de la vie privée :

Un agent qui effectue ses courses dans un supermarché chute sur un sol rendu glissant suite à l'éclatement d'une brique de soupe, non nettoyé par le personnel de surface (Conséquence : 32 jours d'arrêt)



Les points forts

- Interface de déclaration qui permet une traçabilité
- Gain financier
- Service étendu : le prestataire prend en charge tout dossier même si les faits sont intervenus avant l'adhésion au marché
- Procédure facilement et rapidement disponible



Des experts hospitaliers

Après une étude approfondie, ce marché a été réalisé par un groupe expert composé de responsables achats afin de répondre à l'ensemble des besoins

RECOURS CONTRE TIERS



Descriptif

Lot unique

L'accord cadre est composé d'un lot unique.

Le marché est un marché à bon de commande mono-attributaire.

Les modalités de rémunération

Composante 1 : Procédures amiables

La rémunération est établie sur la base d'un pourcentage fixé dans le bordereau des prix, appliqué sur la base des sommes recouvrées.

Composante 2 : Procédures judiciaires

La rémunération est établie sur la base d'un pourcentage fixé dans le bordereau des prix, appliqué sur la base des sommes recouvrées.



Témoignage

Le marché recours contre tiers confié à YSATIS/YVELIN contribue à la maîtrise des dépenses de l'établissement. En effet, il permet le remboursement des prestations sociales versées aux agents (maintien du traitement en cas d'arrêt de travail, selon les règles statutaires), dès lors que l'arrêt de travail résulte d'un accident causé par un tiers. Il a ainsi permis à l'établissement de récupérer 225000 € depuis 2015.

La procédure de transmission des dossiers à YSATIS est simple. Il suffit d'adresser par mail les éléments nécessaires au recours : déclaration d'accident décrivant les circonstances, avis d'arrêt de travail, constat amiable le cas échéant ou toute autre pièce justificative permettant d'identifier un tiers responsable. La gestion des dossiers est ensuite entièrement gérée par YSATIS jusqu'au recouvrement de la créance.

Cette procédure ne représente aucun coût pour l'établissement, puisque YSATIS est rémunéré après recouvrement de la créance, sur la base d'un pourcentage de la somme récupérée.



Jérémie LOISEL
Responsable du service Conditions de
Travail et Politique Sociale
Du CHU de NANTES



Bon usage

Le prestataire étudiera :

- ✓ tous les dossiers de la période antérieure non prescrite transmis par l'établissement et qui ne font pas l'objet d'une mission exclusive d'un autre prestataire,
- ✓ tous les dossiers ouverts et transmis par l'établissement pendant la durée du marché.

L'établissement adhérent prend la décision de confier ou non le dossier au prestataire.

Le périmètre couvre les procédures amiables et judiciaires.



Nous rejoindre

Vous êtes adhérent UniHA ?

Ce marché est accessible à n'importe quel moment par le biais de la centrale d'achat UniHA, en demandant une convention de mise à disposition du marché à centraleachat@uniha.org

Vous souhaitez adhérer à UniHA ?

Contactez le service Relations Etablissements à contact@uniha.org ou par téléphone au 04 86 80 04 78.



Informations auprès de la filière RH & Prestations Intellectuelles :



COORDONNATEUR : Aude MENU

ACHETEUR : Julie LETANG - Tél. 06 83 30 62 65

julie.letang@uniha.org

ASSISTANTE ACHAT : Laëtitia RUBEAUX - Tél. 02 40 84 60 28

laetitia.rubeaux@uniha.org

